

→ Programme Scientifique Jeudi 24 janvier 2019

09h00 > 09h30 Accueil

Partie cognitive

09h30 > 10h00

Pré-test

10h00 > 10h30

Principes de l'APIVE

10h30 > 10h45

Pause

10h45 > 11h30

Cours d'anatomie des vaisseaux du membre supérieur et structures annexes

11h30 > 12h00

Principes de l'imagerie ultrasonographiques/sémiologies élémentaires

12h00 > 13h00

Pause déjeuner

Partie évaluative

13h00 > 16h00

1. Atelier hygiène, ergonomie, entretien des sondes
2. Atelier repérage échographique des vaisseaux et structures annexes sur sujet vivant
3. Atelier ponction échographie sur gel blue phantom

1600 > 16h30

Post-test - Remise des flyers récapitulatifs de la formation



→ Informations pratiques

Dates et lieu

Jeudi 24 janvier 2019

Salle de cours du Département d'Anesthésie Réanimation
CHU de Bicêtre
78 rue du Général Leclerc
94275 Le Kremlin Bicêtre

Comité d'organisation

Dr. Laurent Martin (Bicêtre)
Mr. Dimitri Baudrier (IADE Bicêtre)
Mme Laure Bellanger (IADE Bicêtre)
Pr. Dan Benhamou (Bicêtre)

Liste des experts

Dr. Laurent Martin (Bicêtre)
Dr. Paul Zetlaoui (Bicêtre)
Mr Dimitri Baudrier (IADE Bicêtre)
Mme Laure Bellanger (IADE Bicêtre)

Informations générales

Publics concernés :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE).
- Infirmier diplômé d'état (IDE)

Le nombre de participants est limité à 18 personnes maximum). Les dossiers complets seront les premiers inscrits.

Tarifs du DPC : 250,00 € IADE et IDE

Renseignements et inscription

Association MAPAR
78 rue du Général Leclerc
94275 Le Kremlin Bicêtre
Tél : 01.45.21.34.29 - Fax : 01.45.21.28.75
E.mail : secretariat@mapar.org
Site : www.mapar.org

Journées en 2019 :

- Jeudi 24 janvier
- Jeudi 18 avril
- Vendredi 21 juin
- Jeudi 17 octobre

Le MAPAR a été validé en tant qu'Organisme de DPC par l'ANDPC sous le N° 3538. L'enregistrement de cet EPU est cours d'enregistrement. Si vous êtes infirmier libéral et si vous voulez faire votre DPC, il faudra vous inscrire sur le site «mondpc.fr». Si vous êtes dans le secteur public, il faudra faire une demande auprès de votre service de formation continue.